

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Etaient présents : Rémi Darmon, Maire, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Philippe Escande, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Mireille Delafaix, Michèle Viala, Eliane Sauteron, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Marie-Pierre Digard, Elisabeth Delavergne, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Alain Cano, Théo Lazuech, Alexis Midol-Monnet, Abdelhamid Mellouk, Claudie Mory, Louis Leroy, Eric Lucas, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (Arrivée à 20h40)	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (Arrivé à 20h40)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 30

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-75 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CABINET MEDICAL AU SEIN DES LOCAUX DU 86 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles R*423-1 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment l'article L22-3,

Considérant l'acquisition par la Commune du cabinet médical situé 15, rue de Paris à Orsay afin de pérenniser l'offre médicale sur la ville et d'accueillir un cinquième médecin,

Considérant les travaux liés à cette évolution de l'offre médicale et la nécessité d'installer provisoirement le centre médical dans les locaux situés au 86, rue de Paris à Orsay, dont la commune sera locataire pour la période correspondante,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier les locaux du RDC/sous-sol du bâtiment Érable situé au 86, rue de Paris à Orsay à des fins d'ERP,

Considérant l'accord du propriétaire donné à la ville pour déposer la demande citée ci-dessus,

Considérant le dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier les locaux du RDC/sous-sol du bâtiment Érable situé au 86, rue de Paris à Orsay à des fins d'ERP, établi par le maître d'œuvre NSO Architecture,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) relative aux travaux dans le cadre de l'aménagement des locaux du RDC/sous-sol du bâtiment Érable situé au 86, rue de Paris et à signer tous les actes afférents à cette réalisation.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

05 JUL 2024

05 JUL 2024

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

